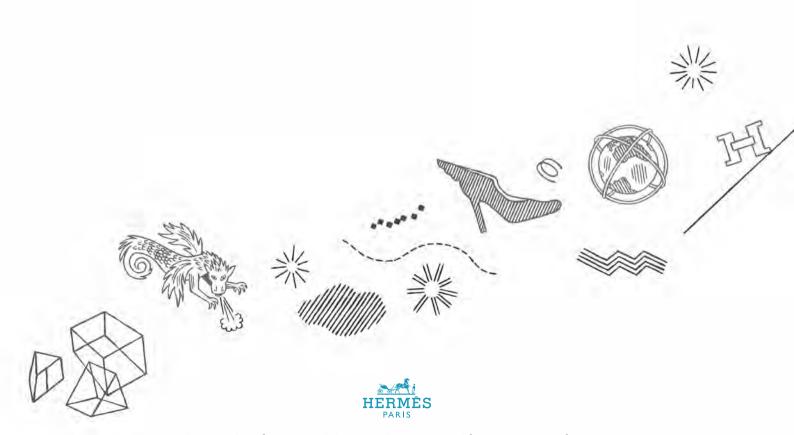
DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2019

EXTRAIT ENJEU: ACCOMPAGNER LES FOURNISSEURS



Les numéros de page ont étéc onservés par rapport à la version originale

RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

| 2.6 | LES COM | IMUNAUTES: FOURNISSEURS & PARTENAIRES | 149 |
|-------|-------------------------------------|---------------------------------------|-----|
| 2.6.1 | Enjeu: Accompagner les fournisseurs | | 152 |
| | 2.6.1.1 | Politique | 152 |
| | 2.6.1.2 | Actions mises en œuvre et résultats | 152 |

DPEF

- veiller à la pérennité des relations avec les fournisseurs, notamment la préservation des savoir-faire clés, la sécurisation des approvisionnements et des services, la mise en place de relations équilibrées et durables;
- garantir l'éthique au sein de l'ensemble des chaînes d'approvisionnement;
- contribuer à la performance économique de la maison tant par la maîtrise des coûts, appréhendés dans leur globalité, que par l'apport de valeur au client.

La politique Achats du groupe explicite les principes avec quatre éléments fondamentaux :

- sécuriser les approvisionnements. Les acheteurs sont chargés de veiller à la pérennité des relations avec les fournisseurs, notamment la préservation des savoir-faire clés, la sécurisation des approvisionnements et des services, la mise en place de relations équilibrées et durables avec les fournisseurs. L'éthique de la maison ne laisse pas de place à des pratiques d'achat agressives et déséquilibrées;
- responsabiliser: opérationnellement, chaque métier est responsable de la gestion de ses fournisseurs et sous-traitants. L'approche par métier garantit la proximité, la connaissance des enjeux et le pragmatisme des dispositifs, dans le respect des règles de la maison. Une coordination et un contrôle sont exercés par le groupe au niveau des politiques, des outils et des réalisations par deux directions: achats directs et achats indirects. L'actuelle politique achats a été formellement émise en mai 2013. Elle est régulièrement mise à jour et partagée avec tous les collaborateurs via l'intranet, et transmise par des formations;
- accompagner les fournisseurs sur les sujets environnementaux est une priorité au niveau groupe. L'eau a fait l'objet d'une analyse spécifique, auprès de nos principaux fournisseurs, au travers de l'utilisation du Water Risk Filter en partenariat avec le WWF. Les résultats seront à l'origine d'un plan d'action groupe. Aussi la revue des principales filières d'approvisionnement, en peaux exotiques (Crocodile et Alligator), en cachemire ou encore en bois, par le WWF, incluait aussi des dimensions environnementales;
- exercer un devoir de vigilance, notamment sur le sujet des droits humains.

2.6.2.2 ACTIONS MISES EN ŒUVRE ET RÉSULTATS

Depuis 2017, la coordination des achats groupe a été réorganisée en deux pôles : celui des achats directs et celui des achats indirects. Les missions principales de ces deux pôles sont d'animer le réseau des acheteurs, de les sensibiliser et de les former aux problématiques RSE dans la supply chain, de structurer et renforcer le dispositif d'accompagnement et d'encadrement des fournisseurs et d'en accélérer la mise en œuvre dans tous les métiers et filiales de la maison. Les directions des achats directs et indirects groupe coordonnent également le programme d'audits fournisseurs mené avec un cabinet externe. Le groupe a ses propres certifications, connait bien ses fournisseurs (voir ancienneté des partenariats) et entretient des relations de confiance avec ses partenaires auditeurs. Les certifications externes ne sont pas

2.6.2 ENJEU : ACCOMPAGNER LES FOURNISSEURS

Soucieux d'accompagner tous ses partenaires durablement, d'entretenir des relations équilibrées, avec bienveillance et exigence, Hermès s'assure que tous partagent et respectent ses ambitions sociales, environnementales et éthiques. Le groupe est en particulier attentif aux droits humains et libertés fondamentales, aux conditions d'emploi (hygiène, santé, sécurité, temps de travail, salaires...) et à l'environnement, chez les fournisseurs, mais aussi chez leurs propres fournisseurs et sous-traitants, avec l'objectif de connaître toujours mieux l'ensemble des filières.

2.6.2.1 POLITIQUE

La politique du groupe en matière d'accompagnement et d'encadrement des fournisseurs repose sur les axes fondamentaux suivants :

 rechercher la meilleure qualité et enrichir la création d'Hermès par des propositions concrètes issues de l'innovation chez les partenaires; recherchées en priorité, le groupe favorisant une connaissance directe des pratiques de ses partenaires.

Devoir de vigilance

Le dispositif de pilotage des risques fournisseurs, qui existait déjà depuis de nombreuses années au sein du groupe Hermès, est renforcé et accéléré depuis 2018 dans le cadre du déploiement du plan de vigilance raisonnable vis-à-vis des fournisseurs et sous-traitants demandé par la loi française. Ce suivi s'exerce dans le contexte où Hermès réalise une très grande partie de sa production en interne, et est souvent proche (géographiquement ou du fait d'une relation suivie) de ses fournisseurs. Une attention particulière est portée aux droits humains et libertés fondamentales, à la santé et la sécurité des personnes, et plus généralement à leurs conditions d'emploi, ainsi qu'à la protection de l'environnement. L'éthique, et en particulier la prévention de la corruption et du trafic d'influence, fait également l'objet d'une surveillance particulière.

Conformément aux recommandations de la loi 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, ce plan de vigilance comporte :

- des cartographies des risques visant à identifier et évaluer les risques générés par les activités des fournisseurs et sous-traitants et plus généralement, de l'ensemble des filières;
- des procédures d'évaluation régulière de la situation des fournisseurs ou sous-traitants avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, mais aussi, de la situation des fournisseurs et sous-traitants de rang 2, avec l'objectif de connaître toujours mieux les chaînes d'approvisionnement;
- des actions adaptées d'atténuation des risques identifiés ou de prévention des atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales, à la santé et la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement;
- un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements ;
- un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

Une méthodologie pour le pilotage des risques fournisseurs a été formalisée en 2018 et est déployée au sein des différents métiers de la maison par les directions des achats directs et des achats indirects.

Cette méthodologie et les outils associés sont représentés dans le schéma ci-dessous :

Cartographie
des risques par métier

Cartographie des risques
par catégorie d'achat

Analyse des
risques par fournisseur

Questionnaire
de connaissance
fournisseur

Audit
tiers

En particulier, les acheteurs des métiers sont tenus de classifier leurs fournisseurs en différentes catégories d'achat puis, pour chaque catégorie d'achat, de réaliser une cartographie des risques globale et une analyse des risques par fournisseur. Pour les fournisseurs identifiés comme « à risque » lors de l'analyse (ex. corruption, personnes politiquement exposées, presse négative, atteinte aux droits humains, risque pour la santé ou la sécurité des personnes, risque

environnemental...), mais aussi pour les fournisseurs stratégiques ou sensibles (volume d'affaire, savoir-faire spécifique, intuitu personae, succession, santé financière...), les acheteurs renseignent un « questionnaire de connaissance fournisseur » qui leur permet d'approfondir leur analyse des risques. Si le risque est confirmé, un audit est demandé auprès d'un organisme tiers.

2.6.2.3 CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Il existe une cartographie des risques au niveau du groupe (cf section Facteurs de risque en 1.11), qui est alimentée par les cartographies de chacun des principaux métiers, filiales de distribution et activités support. Chacune de ces cartographies prend en compte les risques liés aux fournisseurs et sous-traitants.

En complément, pour garantir une évaluation fine de chaque filière d'approvisionnement, les acheteurs de chaque métier formalisent une cartographie des risques pour chacune de leurs catégories d'achat, en évaluant en particulier les risques que l'ensemble de la filière implique au regard des droits humains et libertés fondamentales, de la santé et la sécurité des personnes, des aspects sociaux, de l'environnement et du développement durable ainsi que de l'éthique et du risque de corruption. Ces risques sont hiérarchisés en fonction d'une part de leur criticité, calculée comme le produit de l'impact pour le groupe ou ses parties prenantes par la probabilité d'occurrence, et d'autre part du niveau de maîtrise.

Depuis 2018, l'accent est mis sur les achats directs (achats de production) pour lesquels la maîtrise des filières d'approvisionnement est évidemment un enjeu stratégique. Avec ses 15 métiers, le groupe comptabilise une centaine de catégories d'achats directs. L'objectif fixé était d'avoir cartographié 50 % de ces catégories d'achat à fin 2019. Cet objectif est dépassé puisque 66 % des catégories d'achat ont fait l'objet d'une cartographie des risques à fin 2019. Des ateliers de travail sont prévus sur le 1er semestre 2020 pour dépasser 75 % de taux de couverture.

Parmi les risques identifiés, la pérennité des savoir-faire artisanaux et le maintien de capacité en France apparaissent comme des enjeux majeurs pour plusieurs filières, tout comme le renforcement de la traçabilité des matières premières tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Des problématiques relatives à l'environnement, à la santé et à la sécurité des personnes sont aussi identifiées, mais sont évaluées moins critiques. À l'inverse, la majeure partie des fournisseurs étant en France, le risque de violation des droits humains et libertés fondamentales de même que le risque de corruption sont le plus souvent évalués comme très faibles.

Procédures d'évaluation régulière de la situation des fournisseurs et sous-traitants

Pour chaque catégorie d'achats ayant préalablement fait l'objet d'une cartographie des risques, les acheteurs des métiers réalisent une analyse de risques de second niveau, par fournisseur. Elle vise à évaluer la performance (livraisons, qualité...) et l'indépendance financière de chacun, mais également les risques en matière de droits humains et libertés fondamentales, de santé et sécurité des personnes, et plus généralement de conditions d'emploi, ainsi que les risques en matière d'environnement. Les risques de corruption sont eux aussi évalués, au regard du pays dans lequel le fournisseur est localisé et de son activité.

Si un risque est suspecté, un audit est réalisé par l'acheteur pour confirmer ou infirmer ce risque, avec en support le « questionnaire de connaissance fournisseur » détaillant les différentes thématiques présentes dans la grille d'analyse de risques fournisseurs préalablement renseignée.

Ce « questionnaire de connaissance fournisseur » est plus généralement utilisé par les acheteurs directs comme support à toute visite chez un fournisseur, de rang 1 ou de rang supérieur, avec l'objectif de constamment renforcer la connaissance des filières d'approvisionnement. C'est également avec ce questionnaire que les visites de pré-référencement sont réalisées par les acheteurs avant le début des relations avec un nouveau fournisseur. Ces visites de pré-référencement sont obligatoires sur le périmètre des achats directs.

Si le « questionnaire de connaissance fournisseur » confirme un niveau de risque significatif, l'acheteur alerte la direction des achats directs ainsi que son responsable hiérarchique, membre du Comité de direction du métier, et un plan d'actions est défini pour prévenir ou atténuer ces risques. Si le risque concerne des problématiques liées à l'environnement, l'hygiène et la sécurité des personnes, le social ou encore les droits humains et libertés fondamentales, un audit est demandé à un organisme tiers reconnu pour son expertise en matière d'environnement, hygiène et sécurité des personnes, et social. Les résultats de ces audits et plans d'actions sont pris en compte pour la poursuite éventuelle des relations.

Dans la continuité de leur stratégie d'achats responsables, les deux pôles d'achats ont sélectionné la société Ecovadis fin 2018, qui propose une plateforme collaborative permettant d'évaluer la performance environnementale et la responsabilité sociétale (RSE) de leurs fournisseurs (environnement, social & droits de l'homme, éthique et achats responsables). Chaque entreprise est évaluée sur ces problématiques essentielles en fonction de sa taille, de sa localisation et de son secteur d'activité. Les évaluations fondées sur des preuves sont restituées dans des fiches d'évaluation permettant la mise en place de plan d'actions correctives.

Depuis le lancement du programme, 106 fournisseurs français et internationaux ont répondu favorablement à l'invitation d'Hermès et partagé leur fiche. Le programme va s'intensifier afin d'augmenter le nombre de campagnes et de fournisseurs couverts, en particulier dans les achats indirects.

L'objectif d'Hermès est d'inviter en 2020 ses 100 principaux fournisseurs d'achats indirects en France à s'auto-évaluer ou partager leur note EcoVadis. En cas de retour favorable de tous les fournisseurs, cela représenterait 46% des achats indirects 2019 en France.

Des audits sont aussi demandés pour les fournisseurs stratégiques ou sensibles (volume d'affaire, savoir-faire spécifique, intuitu personae, pays lointain...). En particulier, sur le périmètre des achats directs, tous les fournisseurs faisant partie des 50 plus importants fournisseurs du groupe doivent être audités au moins une fois, et tous les fournisseurs localisés hors de l'Europe doivent être audités à fréquence régulière, environ tous les trois ans.

Ces audits permettent de vérifier in situ la réalité des engagements des fournisseurs en matière sociale, environnementale et éthique, la bonne mise en œuvre des réglementations qui les concernent, la réalité des conditions de travail et de bien-être des employés.

En lien avec le « questionnaire de connaissance fournisseur », ces audits couvrent les sept thématiques suivantes :



En 2019, les questionnaires ont été enrichis par un volet développement durable en complément du volet Environnement qui s'attachait davantage aux respects des réglementations, ainsi que par la création d'un volet spécifique dédié à l'éthique et à la prévention de la corruption. Parmi ces sept thématiques, les trois thématiques majeures, qui répondent aux obligations relatives à la loi sur le devoir de vigilance, sont :

- social, droits humains et libertés fondamentales (travail des enfants, travail forcé, discrimination, égalité femmes/hommes, travail dissimulé, contrats de travail, salaires, temps de travail, heures supplémentaires...):
- santé et sécurité des personnes (prévention incendie, analyse des risques aux postes de travail, risque chimique, équipements de protection individuelle, formation, suivi médical...);
- environnement (conformité réglementaire, gestion des émissions/rejets, gestion des eaux usées, gestion des déchets, stockage des produits chimiques, politique développement durable).

Pour les achats directs, le nombre d'audits fournisseur réalisés, qui avait déjà doublé entre 2018 et 2017, a de nouveau plus que doublé en 2019. Le temps consacré à ces audits par le cabinet d'audit et les équipes Hermès est de plus de 5 000 heures en 2019 avec deux tiers des audits effectués sur les fournisseurs de rang 1 et 1/3 effectués sur les fournisseurs de rang 2 (en Europe et en Asie principalement). Pour animer ce programme d'audits fournisseur, un « chef de projet audits fournisseurs et RSE » a rejoint la direction des achats directs.

AUDITS FOURNISSEURS

| | 2017 | 2018 | 2019 |
|-------------|-------|-------|-------|
| Budget (K€) | 170 | 230 | 500 |
| Heures | 1 500 | 2 300 | 5 000 |

Ces audits sont un élément fondamental du dispositif d'évaluation des fournisseurs et sous-traitants mais aussi de la qualité de la relation. C'est la raison pour laquelle les acheteurs s'impliquent dans les audits de leurs fournisseurs, en accompagnant la démarche en amont, en participant aux audits aux côtés du cabinet externe, et en suivant de manière formelle l'avancement des plans d'actions avec leurs fournisseurs. Un collaborateur de la direction des achats directs participe aussi à la plupart des audits. Ceci garantit que les audits soient un réel outil d'amélioration continue des partenaires. Cela permet également de développer l'expertise RSE des acheteurs, qui sont ainsi mieux à même d'identifier les risques lors de leurs visites chez leurs fournisseurs.

Gestion et atténuation des risques ou prévention des atteintes graves

Les deux pôles d'achats, directs et indirects, animent le réseau des acheteurs de la maison et mènent des actions communes de formation. Ils ont ainsi initié fin 2018 la construction d'un parcours de formation pour les acheteurs, avec l'objectif de renforcer et structurer les formations déjà existantes au sein du groupe. En particulier, une formation « Environnement, hygiène et sécurité » et est en cours de déploiement. Cette formation, à destination prioritaire des acheteurs mais également de l'ensemble des personnes qui sont en relation avec les fournisseurs et sous-traitants de la maison, permettra à tous d'acquérir l'expertise suffisante pour identifier tout manquement chez un fournisseur ou un sous-traitant et l'accompagner dans les actions correctives à mettre en place, dans une démarche de partenariat et d'amélioration continue. Environ 250 personnes seront formées d'ici à fin 2020.

En complément, une formation « Juridique et Compliance » est en cours d'élaboration avec la direction juridique.

Enfin, une formation « Les achats chez Hermès » est en construction et comporte deux volets, sur les achats responsables et sur le management des filières d'approvisionnement, toujours avec le même objectif d'amener les acheteurs à intégrer la RSE dans leur quotidien et les aider à identifier et à prévenir les éventuelles atteintes aux droits humains et libertés fondamentales, à la santé et la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement au sein de l'ensemble de leurs chaînes d'approvisionnement, fournisseurs de rang 1, fournisseurs de rang 2 et plus.

D'autre part, un réseau achats directs est animé par la direction des achats directs groupe et se réunit tous les trois mois. Ces réunions sont l'occasion de faire un point avec les acheteurs des métiers sur la politique achats directs groupe et les procédures groupe, sur les réglementations, les règles juridiques et les outils de suivi des fournisseurs et sous-traitants. Elles permettent de donner les moyens aux acheteurs d'exercer leur devoir de vigilance vis-à-vis de leurs fournisseurs et sous-traitants, et plus généralement vis-à-vis de l'ensemble des filières d'approvisionnement. En parallèle, et avec les mêmes objectifs, un réseau achats indirects est animé par la direction

des achats indirects groupe avec une réunion annuelle. En complément, des réseaux spécifiques à certaines filières d'approvisionnement ont été créés en 2019 et se réunissent trois fois par an. Il s'agit du réseau achats textiles, du réseau achats pièces métalliques, du réseau achat mégissiers et du réseau filières métaux précieux. Ces réunions réseau achats permettent d'échanger sur les risques identifiés au sein des filières et de définir et piloter les plans d'action pour prévenir ou atténuer ces risques. Comme détaillé par quelques exemples opérationnels (cf. chapitre 2.4 « Matières »), ces actions sont forcément spécifiques.

Sur le plan juridique, et dans le cadre de sa politique d'accompagnement et de suivi des fournisseurs, Hermès sollicite l'engagement formel de ses fournisseurs au respect de leurs obligations sociales, réglementaires et environnementales à travers deux cahiers d'engagement, signés par les deux parties. Ces cahiers définissent les relations contractuelles, régulièrement mises à jour :

- cahier 1 d'engagement de confidentialité et de loyauté commerciale ;
- cahier 2 d'engagement envers les politiques sociales, environnementales et éthiques.

Ces deux cahiers ont été enrichis en 2018 et une vaste campagne est en cours pour présenter et faire adhérer les fournisseurs stratégiques ou sensibles du groupe à cette nouvelle version.

Le cahier d'engagement fournisseur n°2 comporte par exemple les éléments suivants :

Normes et accords internationaux

La maison rappelle à tous ses fournisseurs, qu'elle adhère à la Déclaration universelle des droits de l'homme, au Pacte mondial des nations unies, aux principes directeurs des nations unies relatifs aux droits humains et surtout à la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et leur demande à en faire de même.

Bonne conduite sociale

Cette section traite essentiellement des sujets suivants : droits humains et libertés fondamentales, travail des enfants, travail forcé, respect des règles d'hygiène et de sécurité, respect de la liberté d'association, non-discrimination, temps de travail, rémunération, travail clandestin.

Concernant la lutte contre le travail des enfants, l'entreprise interdit de faire travailler des employés de moins de 16 ans. De plus, si un employé du groupe n'a pas pu terminer son parcours scolaire obligatoire, le groupe s'engage à fournir les moyens nécessaires pour qu'il puisse le terminer.



et éthiques (cahiers 1 et 2)

Concernant spécifiquement la lutte contre le travail dissimulé, Hermès collecte pour ses fournisseurs et sous-traitants français et, tous les six mois, les trois documents légaux suivants : un extrait K-bis, une attestation de vigilance Urssaf et la liste nominative des travailleurs étrangers, tel que demandé par la loi.

Concernant la lutte contre le harcèlement et les comportements abusifs, le groupe fait mention de l'interdiction de telles pratiques auprès de ses fournisseurs.

Concernant le droit à la négociation collective, le groupe oblige ses fournisseurs à respecter ce droit, sans aucunes représailles contre les membres et les représentants syndicaux.

Concernant le temps de travail, les fournisseurs se doivent de respecter les normes internationales et lois nationales, concernant les heures de travail, les heures supplémentaires et les périodes de repos minimales.

Bonne conduite environnementale

Cette section précise les attentes d'Hermès en matière de respect des règles environnementales, de l'utilisation contrôlée des matières premières, de l'énergie et des ressources naturelles, de la bonne gestion des émissions, effluents et déchets, et de la protection des espèces protégées et de la biodiversité.

Bonne conduite éthique

Cette section couvre notamment les principes en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment, ainsi que les exigences spécifiques à certaines filières sensibles, et des recommandations de bonne conduite en matière de sous-traitance.

Données personnelles

Cette section couvre les principes en matière de protection des données personnelles.

En signant le cahier 2, les fournisseurs et sous-traitants s'engagent formellement à exercer leur propre devoir de vigilance vis-à-vis de leurs fournisseurs et sous-traitants. Ils sont par ailleurs tenus de déclarer à Hermès l'ensemble de leurs sous-traitants, et ne peuvent sous-traiter la production des produits Hermès chez un nouveau sous-traitant sans avoir préalablement reçu un accord écrit de la part d'Hermès, accord qui

est conditionné par une visite de pré-référencement sur la base du « questionnaire de connaissance fournisseur ».

Les acheteurs veillent à rappeler régulièrement à leurs fournisseurs et sous-traitants les engagements qu'ils ont pris en signant les cahiers 1 et 2. La signature des cahiers 1 et 2 est par ailleurs un prérequis à tout partenariat avec un nouveau fournisseur, et en particulier une condition préalable à la participation à un appel d'offres.

Pour 2019, l'objectif était qu'au moins 65 % des fournisseurs actifs sur le périmètre des achats directs aient signé les cahiers 1 et 2. Cet objectif a été dépassé puisqu'à fin 2019, le taux de couverture par les cahiers 1 et 2 sur le périmètre des achats directs est de 76 %.

Enfin, les audits sont un élément essentiel du dispositif de gestion des risques fournisseur. Des Comités d'audits ont donc été mis en place depuis début 2019 pour analyser les différents rapports d'audit et définir les actions à mettre en place en priorité avec chacun des fournisseurs audités. Ces Comités d'audits réunissent la direction des achats, le directeur en charge des affaires industrielles, la directrice de l'audit et des risques ainsi que les acheteurs ayant participé aux audits. Le Comité d'audits s'est réuni à raison de deux fois par trimestre en 2019 et se réunira deux fois par mois désormais pour répondre à l'augmentation constante du nombre d'audits réalisés, mais aussi pour pouvoir dédier du temps au suivi des audits passés. Le partage des conclusions des Comités d'audits avec chaque fournisseur et le suivi des plans d'actions est à la charge de l'acheteur du métier concerné. Des visites de suivi d'audit sont planifiées trois mois, six mois et/ou un an après l'audit, selon la nature et la gravité des constats. En cas de besoin, un membre de la direction des achats groupe peut accompagner l'acheteur pour ces visites de suivi.

2.6.2.4 MÉCANISME D'ALERTE

La relation de proximité entre Hermès et ses fournisseurs est l'un des meilleurs garants de l'identification de comportements suspects. Les visites sur place des acheteurs et les évaluations récurrentes sont les points majeurs permettant de détecter des éventuelles violations et d'alerter le groupe.

Chacun des métiers est responsable du suivi des enjeux identifiés et de la bonne mise en place des actions correctives auprès des fournisseurs. De même, l'encadrement juridique des relations avec nos sous-traitants est régulièrement mis à jour au regard des expériences vécues. Les conclusions des audits, qui réunissent les auditeurs, les métiers, les acheteurs et la direction industrielle, permettent des échanges riches ancrés dans la réalité de nos sous-traitants.

Conformément au code de conduite des affaires, tout collaborateur identifiant un comportement suspect au sein de la supply chain est invité à le signaler en interne grâce au mécanisme « H-Alert! » mis en place tel que décrit au paragraphe 2.8.4.1. Par ailleurs, en cas de manquement ou de situation contraire aux principes éthiques, sociaux et environnementaux, le groupe Hermès a mis à disposition de ses fournisseurs et sous-traitants un mécanisme d'alerte sous la forme d'une adresse e-mail générique. Ces alertes sont analysées par la direction juridique conformité et par la direction des achats.

2.6.2.5 DISPOSITIF DE SUIVI DES SUJETS MAJEURS

En complément du suivi des métiers et filiales, la direction de l'audit assure une synthèse des risques majeurs vis-à-vis de la direction générale du groupe, et un contrôle des enjeux majeurs, notamment par des audits. Elle a poursuivi en 2018 les audits des fonctions achats. Ces audits permettent de vérifier la bonne mise en application du dispositif décrit ci-dessus. La mise en place, depuis 2005, de l'auto-évaluation du contrôle interne par les filiales contribue à la diffusion de la culture du contrôle interne dans le groupe. Ce dispositif permet d'évaluer le niveau de contrôle interne et d'apprécier dans quelle mesure les risques opérationnels et fonctionnels sont correctement traités, tel que décrit dans le chapitre 1.10.7 « Dispositif de contrôle interne en réponse aux risques ».

Afin de répondre aux exigences de la loi 2017-399 du 27 mars 2017, le groupe Hermès a mis en place un Comité compliance et vigilance, composé de la direction du développement durable, de la direction de l'audit et des risques, de la direction des affaires industrielles, de la direction des ressources humaines, de la direction commerciale, de la direction financière et de la direction juridique afin d'établir un plan de vigilance applicable aux sociétés du groupe. Un directeur juridique conformité a été nommé au cours de l'année 2017.

L'application de la loi française dite « Sapin II » a mené à augmenter la surveillance sur les fournisseurs en particulier concernant le suivi de leur conformité réglementaire en matière de prévention de la corruption (cf. chapitre 2.8.3.1).



2

dispositifs d'alertes interne et externe mis en place en 2019

Droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement

Le modèle artisanal d'Hermès, où 61 % des objets sont fabriqués dans des ateliers internes et exclusifs, et 80 % en France s'appuie sur un réseau de fournisseurs essentiellement en Europe, où les pratiques sociales sont plus strictes que dans d'autres environnements. L'exposition d'Hermès au risque fournisseur est donc réduite. L'analyse du top 50 des fournisseurs directs montre que 52 % d'entre eux sont en France, 42 % en Europe. 7 % des achats ont lieu dans des pays plus lointains, essentiellement pour les matières premières (par exemple les cuirs exotiques), où notre contrôle et notre suivi sont extrêmement forts :

Hermès inscrit sa démarche éthique interne comme externe dans le cadre universel posé par les grands principes internationaux. La charte éthique, signée par le gérant, établie en 2009, est communiquée à tous les employés, est disponible sur l'intranet et publiquement sur https://finance.hermes.com. Elle précise que ces principes s'appliquent aux sociétés du groupe comme à nos fournisseurs. En particulier, il est fait référence explicitement à la Déclaration universelle des droits de l'homme, à la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, à la charte des droits fondamentaux de l'Organisation internationale du travail qui recouvre la liberté d'association, la lutte contre le travail forcé, le travail des enfants et la lutte contre la discrimination, aux principes directeurs de l'OCDE. Elle s'inscrit aussi dans le Pacte mondial des Nations Unies (qu'Hermès rejoint au niveau « Advanced ») invitant les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de 10 valeurs fondamentales (droits de l'homme, normes du travail, environnement, lutte contre la corruption), aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (engageant les entreprises à respecter les droits de l'homme et à traiter les impacts négatifs de leurs activités);

cette démarche est régulièrement partagée auprès des équipes, avec une approche renforcée en 2018 par les directions des achats directs et indirects (formations internes, séminaire acheteurs à Paris, mise en place d'un logiciel de suivi des pratiques fournisseurs) et par les travaux de la direction juridique conformité. Elle est partagée auprès de nos fournisseurs à l'occasion des échanges opérationnels avec les acheteurs, et formalisée par la signature du cahier d'engagement C2 (chapitre 1 « Bonne conduite sociale »). Comme décrit ci-dessous, un dispositif de contrôle complet couvre cet aspect de la relation d'Hermès avec ses fournisseurs.

Le suivi des pratiques est du ressort principal des métiers et de leurs acheteurs, qui sont en contact direct avec nos fournisseurs. Parmi les sujets qui sont suivis avec attention figurent notamment les conditions de travail (horaires, hygiène et sécurité, rémunération, droit syndical et de représentation, pratiques disciplinaires), les risques de discrimination, le travail forcé, le travail des enfants, et plus largement les conditions de vie (compte tenu du contexte local). Des réflexions sectorielles (par exemple pour le secteur de l'emballage) ou géographiques sont engagées pour permettre de cerner de manière plus précise les enjeux. Lorsqu'un sujet est identifié, il est discuté avec notre partenaire pour lui permettre de comprendre pourquoi le sujet est majeur pour nous, puis d'examiner les solutions d'amélioration possibles et de mettre en place un plan d'action dans une logique de relations de long terme. Si cette logique ne peut pas être mise en place, le sujet est débattu au sein du Comité de direction du métier concerné, de la direction des affaires industrielles et du Comité développement durable, et les relations sont interrompues.

2.6.2.6 ÉVALUATION ET CONTRÔLE

Textile

Le pôle Textile a renforcé en 2019 le contrôle sur sa chaine d'approvisionnement. À la suite des fermetures de différentes unités chinoises qui n'étaient pas en conformité du point de vue environnemental, une cellule de veille a été mise en place afin de suivre l'approvisionnement de quelques produits chimiques et colorants sensibles.

Cette cellule est composée des services achats, procédés et production. Elle a mis en place un document d'évaluation des risques ciblant les produits sensibles pour la production ainsi que leurs risques de pénurie, et un plan d'actions, adapté à chaque site afin de minimiser le risque (utilisation de produit de substitution, modification de la gestion des stocks, suppression du produit...).

Pour enrichir cette analyse des risques, la politique d'audit fournisseurs stratégiques de HTH se poursuit. Elle vise à auditer systématiquement les fournisseurs de matières et ennoblisseurs.

Dans ce cadre, en plus des audit Achats standards, Hermès lance chaque année trois audits des fournisseurs les plus importants ou les plus à risque avec un cabinet externe afin d'avoir une connaissance exhaustive de la situation HSE et RSE des fournisseurs : sécurité des biens et des personnes, respect des normes et réglementations, gestion de l'eau et des déchets...

En fonction des résultats de ces audits, des plans d'action correctifs sont mis en place et suivis par les acheteurs.

En 2019, le pôle Textile a réalisé les audits de Tissages Perrin (Tissage Soie et cachemire), Bratac (producteur de Soie), Filatura Di Trivero (Fil cachemire) et TSJ (ennoblisseur).

Maison

À la CATE, les cahiers d'engagement de confidentialité et de loyauté commerciale (C1) ainsi que de politique sociale, environnementale et éthique (C2) ont été signés par nos fournisseurs à hauteur de 96 % du montant total acheté en 2019. Le pôle met également en œuvre, pour ses fournisseurs français, les obligations de la loi sur la lutte contre le travail dissimulé de 2014 visant à lutter contre la concurrence sociale déloyale. En complément, il s'assure de la réalité du « Made in France » des composants achetés par la vérification approfondie des déclarations fournisseurs et/ou des douanes. Enfin, des audits industriels (HSE, qualité, capacité...) ont été réalisés en 2019 chez deux fournisseurs stratégiques de pièces métalliques pour l'activité Email.

Chez Beyrand, le service Achats et Approvisionnements a mis en place depuis janvier 2019, la fonction de coordination *supply chain*. Le service Achats et Approvisionnements met en œuvre des plans d'actions de pérennisation et de sécurisation avec nos différents fournisseurs. Un audit HSE a été organisé en 2019 chez un fournisseur stratégique de papier afin d'alimenter ce plan d'actions commun. Par ailleurs, la démarche visant à faire signer les C1 et C2 par nos fournisseurs stratégiques et/ou sensibles s'est poursuivie en priorité avec les nouveaux fournisseurs. Le taux de signature atteint 60 %.

Chez Puiforcat, un audit HSE a été organisé en 2019 pour apporter du support sur ces enjeux au fournisseur sélectionné: état des lieux et plans d'actions suivi à une maille semestrielle. Parmi les 45 fournisseurs en achat direct, le taux de couverture des C1/C2 est de 80 %. En parallèle, Puiforcat a renforcé en 2019 son accompagnement et sa présence chez ses partenaires. Par exemple, pour les fournisseurs stratégiques comme Odiot et Greggio, une visite bimensuelle est réalisée sur site par du personnel Puiforcat.

Cristal

Une démarche d'analyse des risques et d'audits des fournisseurs a été menée en 2019 par le service achats de Saint-Louis. Des audits fournisseurs et formations en HSE du service achats ont ainsi été réalisés avec le soutien d'un conseil extérieur. En 2019, les fournisseurs de matières premières et de composants de luminaires ont été audités. Les plans d'actions en découlant sont suivis avec la plus grande attention.

Fermes

Les animaux élevés dans les fermes sont très majoritairement issus de prélèvements d'œufs dans le milieu naturel selon des quotas définis annuellement par les autorités locales. Plusieurs acteurs permettent le bon fonctionnement de l'élevage en Australie et aux États-Unis en particulier les gouvernements locaux et leurs départements en charge de la protection de la nature ainsi que les autres acteurs de la filière.

Des inspections régulières sont réalisées au sein de ces sites d'élevage pouvant approvisionner les fermes des pôles États-Unis et Australie avec des œufs, des animaux nouveau-nés voire des animaux âgés d'un an. Ces contrôles étaient, jusqu'à présent, réalisées en interne et couvraient également les exigences de la charte interne du groupe. Le programme d'audit est désormais conduit systématiquement avec l'aide de Bureau Veritas, selon des procédures renforcées, et il a été déployé sur les fermes du pôle en 2019. Les plans de progrès qui seront établis feront l'objet de suivis annuels par les consultants de Bureau Veritas.

Immobilier

Depuis 2017, la politique d'achat immobilier a été déployée progressivement dans les filiales. À chaque nouvelle relation, un engagement des fournisseurs sur le respect des règles locales et l'acceptation des chartes de loyauté commerciale, de bonne conduite sociale et environnementale sont un préalable pour s'engager avec le groupe Hermès.

La Responsabilité Sociétale du donneur d'ordre l'oblige à aller au-delà des obligations légales et à mettre en œuvre toutes les démarches bénéfiques pour la société. Une méthodologie interne d'analyse et de gestion des risques des fournisseurs de l'immobilier a été définie. Hermès souhaite que ses partenaires puissent également être acteurs de cette ambition. Les fournisseurs sont ainsi invités à déterminer leur profil « RSE » auprès d'Ecovadis dans la continuité de la stratégie d'achats responsables du groupe. En 2019, sur le périmètre de l'immobilier. 35 sociétés ont répondu favorablement et 28 sont en cours d'évaluation. Selon l'importance des risques identifiés, un audit sur site est diligenté auprès de sociétés tierces spécialisées. Leur mission est de déterminer les plans d'actions qui sont transmis aux fournisseurs pour actions avec un suivi interne par le groupe Hermès.

Toute nouvelle société souhaitant entretenir une relation commerciale récurrente est soumise lors de son processus de qualification à un audit Ecovadis. Un accompagnement dédié peut aussi être mis en place au travers d'un audit approfondi sur site sous la supervision des équipes immobilières.

L'Esat des micocouliers, fournisseur exclusif des cravaches Hermès

Hermès confie depuis 1991 toute la fabrication de ses cravaches, sticks de dressage et chambrières à l'Esat des Micocouliers, à Sorède, dans les Pyrénées Orientales. Dans cet établissement ouvert aux personnes en situation de handicap mental, une trentaine d'artisans perpétue la tradition de tressage



de ce bois souple et résistant au pied des Albères, avec la même exigence que les centaines d'habitants du village qui s'y sont employés des décennies avant eux. Après l'avènement de l'automobile, la renommée des cravaches ou «fouets» de Sorède s'est recentrée sur le monde de l'équitation et l'univers du cirque. Il ne restait qu'une petite production lorsqu'une association de la région a eu l'idée de la relancer à la fin des années 1970 par l'intermédiaire d'un centre d'aide au travail des personnes handicapées. Le savoir-faire et les objets qui en découlent ont pu ainsi traverser le temps et ils se vendent dans le monde entier. Les premières relations entre Hermès et l'Esat des Micocouliers remontent aux années 1980. La maison est devenue aujourd'hui l'un de ses principaux clients.

2.6.3 CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DE L'ONU

Les relations qu'Hermès entretient avec ses fournisseurs et partenaires sont notamment liés aux ODD suivants (les numéros renvoient à la typologie officielle de l'ONU):



N°5: Égalité entre les sexes

• 5.1 « Mettre fin aux discriminations à l'égard des femmes »

Dans la continuité de la politique interne sur l'égalité de traitement, notamment à l'égard des femmes (chapitre 2.2.2), Hermès veille à l'application de ce principe vis-à-vis de ses fournisseurs.



N°8: Travail décent et croissance économique

- 8.5 « Contribuer au plein-emploi »
 - Le groupe, par la croissance de son activité, contribue au développement économique de son tissu fournisseur. Il étend sa démarche d'employeur responsable et accompagne ses fournisseurs et partenaires là où ils opèrent.
- 8.5 « Travail décent pour les personnes en situation de handicap »
 - Hermès confie de nombreux travaux au secteur aidé en France.
- 8.7 « Éthique et vigilance sur les conditions de travail, y compris travail des enfants et travail forcé »
 - Le groupe a une exigence particulière et affirmée en matière d'éthique et de responsabilité sociale et environnementale. Elle s'applique dans le cadre des relations liant le groupe à ses fournisseurs, et qu'elle qu'en soit la nature, par des engagements de confidentialité, de loyauté commerciale ainsi que de bonne conduite sociale, environnementale et éthique. Ces engagements couvrent la vigilance portée sur le travail forcé, le travail des enfants.
- ♦ 8.8 « Santé, sécurité sur le lieu de travail »
 - Par un suivi permanent dans le cadre de son plan de vigilance, Hermès est attentif à ce que ses fournisseurs respectent les bonnes pratiques en la matière.



N°16: Paix, justice et institutions efficaces

16.5 « Réduire la corruption et la pratique des pots de vin »
 La politique éthique et de conduite des affaires d'Hermès réprouve et interdit tout comportement illégal sur ce sujet, qui donne lieu à des travaux de formalisation et de contrôles renforcés depuis 2017 dans le cadre de la loi française.

 $\label{lem:complet:} Rapport\ Annuel\ Complet: \\ https://finance.hermes.com/Rapports-et-Presentations/Rapports-annuels$

Hermès International

Société en commandite par actions au capital de 53 840 400,12 euros - 572076396 RCS Paris Siège social : 24, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris.

Tél.: + 33 (0)1 40 17 44 37 ISBN 978-2-35102-0715 Une publication Hermès © Hermès, Paris 2020

Crédits iconographiques Page 5, 197, 198, 199, 202 : Valérie Archeno Page 15 : Olivier Metzger 1, Edouard Caupeil 2

Page 99 : Benoît Teillet
Page 111 : Christophe Bornet
Page 205 : Olivier Metzger

Page 213, 215, 217, 219, 221, 222, 223, 225, 226, 228, 229, 231, 232, 233, 235, 250, 252: Edouard Caupeil

Mise en pages : Labrador